

à retourner avec votre dossier **avant le 31 octobre 2019** à :
Artistes à Suivre - candidatures 2020, 11260 Saint Jean de Paracol
ou à **candidaturesaas@gmail.com**

Merci de remplir les champs interactifs directement dans le PDF après l'avoir téléchargé,
ou d'**écrire lisiblement, en majuscules.**

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste (si différent)

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

E-mail :

Site internet :

Discipline

(cocher la ou les cases correspondantes) :

Peinture

Sculpture

Installation

Photo

Gravure

Autre, préciser :

Indication de formats

(cocher la ou les cases correspondantes) :

Petit format (20 à 60 cm)

Format moyen (50 à 100 cm)

Grand format (100 à 200 cm et +)

Installation : m²

Possibilité exposition en plein air

Autres, préciser :

Avez-vous des impératifs techniques particuliers ? (Nous nous efforcerons d'y pourvoir **dans la mesure du possible**)

Je soussigné(e) :

candidat(e) à Artistes à Suivre, du 30 mai au 2 juin 2019, déclare accepter les conditions générales de fonctionnement énoncées ci-après. La réception de votre candidature implique que **vous avez pris connaissance sur notre site de la Charte de l'Artiste à Suivre Responsable, et qu'en cas d'admission à la sélection, vous en acceptez les termes.**

Fait le :

Signature

Candidature :

- Les dossiers doivent être retournés **avant le 31 octobre 2019**
- Le comité de sélection se réunira la deuxième quinzaine de novembre, et les résultats vous seront communiqués personnellement.

Critères de sélection :

Toutes les disciplines de l'art actuel sont éligibles.
Tout travail artistique doit être original (pas de copies).
Le jury est renouvelé chaque année, et sélectionne un cinquantaine de dossiers.
À qualité égale, la priorité sera accordée aux candidatures n'excédant pas trois ans d'exposition avec Artistes à Suivre.

Engagement de l'Artiste :

Aucun droit d'entrée n'est réclamé aux artistes, toutefois, **après sélection**, l'adhésion à l'association «Artistes et Chemins» (15€) est nécessaire.

Tout artiste sélectionné s'engage :

- chaque artiste dispose d'un lieu qui lui est exclusivement dédié, il lui appartient d'en prendre connaissance en amont pour pouvoir l'investir au mieux.
- à participer à au moins une des 2 réunions préparatoires de la manifestation (janvier & avril), et à l'inauguration, le mercredi 20 mai.
- à être présent sur le lieu d'exposition pendant les quatre jours aux heures d'ouverture.
- à rétrocéder à Artistes & Chemins une participation aux frais, à hauteur de 15% du montant des ventes effectuées.
- à être en conformité avec les obligations de la Maison des Artistes. (lamaisondesartistes.fr)

Lieux et dates d'exposition :

21 mai au 24 mai 2020

Les lieux d'exposition seront choisis au mieux des intérêts de chacun, et de l'ensemble de la manifestation, en collaboration avec les artistes et les communes.

Les circuits sont construits avec une dizaine de petites communes, dans un secteur de très grande ruralité de la Haute Vallée de l'Aude.

Constitution du dossier :

- **bulletin de candidature** (page ci-dessus) daté et signé, avec l'acceptation des présentes conditions.
- **5 à 10 photos maximum** (numérique de préférence) avec titres, dimensions et sens de lecture des œuvres.
- éventuellement, toute note que vous jugez utile, relative à votre démarche et vos techniques.
- **une enveloppe à votre adresse suffisamment affranchie pour la réexpédition de dossieri vous l'avez envoyé par voie postale.** Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas vous retourner vos documents.